

Collector!

dernière !

# La lettre du Conservatoire d'espaces naturels de Lozère

Lettre n°17 – avril 2020

## Édito

Chers adhérents,

Vers L'Occitanie... Notre dernière assemblée générale, après discussions, a voté en faveur d'une fusion des Conservatoires Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Lozère.

Ce Conservatoire d'Occitanie, en construction, rendra nos actions plus visibles, créera une économie d'échelle, un élargissement de nos compétences naturalistes, des actions plus cohérentes par le choix d'une échelle territoriale bien adaptée avec à terme des antennes dans tous les départements. Cette évolution a de multiples avantages.

De quoi s'agit-il ? Les trois Conservatoires qui travaillent ensemble depuis plusieurs années ont décidé de se conformer à la nouvelle carte régionale en créant un seul conservatoire. L'agrément état région passe par l'agrément du plan quinquennal de développement, il semble donc logique de n'avoir qu'un plan de développement qui englobe toutes les actions des trois conservatoires.

Le choix des présidents comme modalité de fusion est une fusion-absorption, ce qui suppose une harmonisation du fonctionnement des actions, du statut des salariés, des finances et la création de nouveaux statuts communs.

Pour notre conservatoire de Lozère il est prévu de garder nos salariés, nos actions, notre local et notre place au conseil d'administration régional.

Le Conseil d'administration du Cen Lozère a été sollicité pour donner son avis sur les futurs statuts, les salariés se sont rencontrés, la réflexion continue, la fusion est prévue le deuxième semestre 2020.

Le conservatoire Lozère deviendra alors antenne départementale du Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie.

À nous d'animer la future dynamique de territoire à l'échelle du département pour, toujours, faire de notre mieux pour préserver la biodiversité, d'autant plus nécessaire dans le contexte de crise planétaire que nous traversons. De nouvelles organisations vont se mettre en place et nous serons là pour y prendre part.

Alain LAGRAVE, Président du Cen Lozère



## Sommaire

Les temps forts

Zones humides un jour...

Sous la loupe : le Flûteau nageant

## Les temps forts



### Une assemblée générale pas si ordinaire !

L'association s'est réunie samedi 11 mai 2019 pour son assemblée générale à St Laurent de Muret, avec un accueil chaleureux de la municipalité. Après la présentation des rapports annuels, le projet de fusion des Conservatoires en Occitanie a été présenté aux adhérents. Après plus de 25 ans d'actions en faveur des milieux naturels et de la biodiversité sur le département, souvent dans des conditions difficiles, le projet, validé, a fait l'objet de nombreux échanges.

Au delà des perspectives liées au partage et au développement des compétences au sein de la future équipe à échelle régionale, l'enjeu de conserver l'ancrage territorial et l'implication bénévole, voire de les renforcer, a été particulièrement souligné. Les idées et la motivation ne manquent ni à l'équipe salariée ni aux adhérents ni aux administrateurs... A suivre, naturellement !

### Séminaire des Conservatoires à Sète

Les équipes des Conservatoires d'espaces naturels d'Occitanie et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ont accueilli le dernier Séminaire national, à Sète du 2 au 5 octobre 2019. Ce temps fort du réseau des Conservatoires a réuni près de 400 participants, et s'est concentré sur la thématique suivante : « Conservatoires d'espaces naturels : mieux connus, mieux reconnus ! ».



En savoir plus : <http://www.reseau-cen.org/fr/les-operations-nationales/congres-et-seminaires/edition-2019-seminaire-de-sete>

### L'expérience sensible sur les tourbières de Lajo

Les tourbières de Lajo et la démarche de préservation engagée de longue date par le Conservatoire avec la commune de Lajo ont été mises à l'honneur grâce à la proposition de Dominique Brun et Denis Tricot, artistes.

En appui à la création, les animations proposées durant l'été, l'implication de l'équipe municipale et des habitants du village a largement contribué au succès du projet. Plus de 80 personnes ont participé aux temps forts (journée inaugurale et sorties). *Un grand merci à Denis et Dominique, à l'équipe municipale et aux bénévoles !*



*Les tourbières, entre art... et art de vivre !*

## Zones humides un jour, zones humides toujours !

Le Conservatoire oeuvre encore et toujours pour une prise en compte des milieux humides dans les politiques locales, s'appuyant sur les connaissances et une approche transversale pour partager collectivement les enjeux de protection de ce bien commun. En complément du programme « Tourbières Massif central » et des actions du service SAGNE48<sup>1</sup>, de nouvelles actions ont été engagées sur le département.

### Etudes préalables au contrat territorial Haut Allier

#### *Inventaire des stations d'espèces exotiques envahissantes du lac de Naussac*

Un inventaire de terrain a été mené pour identifier et localiser les éventuelles stations de plantes exotiques envahissantes autour du lac de Naussac, évaluer leur dynamique, formuler

<sup>1</sup> <http://www.cen-lozere.org/documentation/>  
(lettres du réseau SAGNE48 n° 9 et 10)

des recommandations... Ce travail d'expertise est un préalable indispensable pour une lutte efficace visant l'amélioration de l'état de conservation des milieux naturels et de leurs fonctionnalités. 5 espèces, très localisées, ont été identifiées. En complément et pour sensibiliser à la problématique, une exposition (réalisée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels) a été présentée à Langogne du 16 juillet au 29 septembre.

### *Appui à la gestion durable et la restauration des zones humides sur le bassin de l'Allier*

En lien les actions du Plan Loire Grandeur Nature et avec l'expérience développée par le Cen à travers l'animation du service SAGNE 48, une démarche d'accompagnement des gestionnaires a été initiée à travers un travail de hiérarchisation de sites et une animation foncière auprès des gestionnaires de sites. Ce travail fait l'objet d'une coordination avec les CEN Auvergne et Rhône-Alpes, pour une approche territoriale cohérente.

#### Un Contrat territorial, c'est quoi ?

*C'est un outil financier proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le but d'améliorer la qualité de l'eau, des rivières et des milieux humides à l'échelle d'un bassin versant, en lien avec les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Il comporte une phase d'élaboration (études préalables et proposition d'un programme) et la phase de mise en œuvre.*



*Inventaire de la flore participatif sur le site du Puy de Gudette (réseau SAGNE48) dans le cadre des Atlas de biodiversité communale du PNR Aubrac*

### **Inventaires de zones humides : le Haut-Chassezac étudié**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant de l'Ardèche, le Cen Lozère a réalisé en 2019 l'inventaire des zones humides sur le bassin du Chassezac dans le cadre d'une convention de collaboration avec l'établissement public territorial du bassin de l'Ardèche.



*Ambiance de tourbière, en tête de bassin de l'Ance du Sud*

### **Un partenariat renforcé pour préserver les zones humides en forêt**

Le Conservatoire apporte régulièrement son appui à l'ONF dans le cadre de projets de restauration de zones humides de tête de bassins versants. Près de 20 sites ont ainsi fait l'objet d'expertises préalables à des travaux de restauration depuis 2016 en forêt domaniale, sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Les restitutions de terrain avec les agents forestiers sont particulièrement riches en échanges, que ce soit sur la connaissance des milieux tourbeux, les précautions à prendre, la planification et le suivi des travaux de restauration mais aussi sur la gestion globale des milieux humides à l'échelle des massifs forestiers : réflexions sur la libre-évolution de certains sites sensibles, sur les continuités écologiques (pouvant être rompues en raison des dessertes forestières et boisements denses de résineux) etc. Des dispositifs de suivis botaniques ont été mis en place avant travaux pour retour d'expériences. Le partenariat est renforcé par cette démarche de travail partagée et par l'intégration des zones humides dans le réseau « Zones humides » du Conservatoire.

### **Quelques chiffres**

En 2019, le Conservatoire a animé 5 sorties de découverte grand public, organisé 1 formation pour des professionnels, proposé 1 chantier-école et réalisé 2 interventions auprès de futurs gestionnaires.

Aujourd'hui, **56 gestionnaires** d'espaces naturels - éleveurs, forestiers, communes, propriétaires privés - sont partenaires du Conservatoire sur le département pour la gestion pérenne de **83 sites** couvrant **2506 hectares** au total.

## Sous la loupe

### Le Flûteau nageant

*Luronium natans* (L.) Raf., 1840

Les prospections menées lors d'inventaires, de diagnostics ou de suivis de sites permettent d'approfondir les connaissances sur la répartition et l'écologie de certaines espèces.

#### Description

Plante vivace glabre, submergée et flottante :

- tige allongée, filiforme, feuillée et florifère aux nœuds
- rosette basale à feuilles linéaires-lancéolées longues de 5-15 cm et larges de 2-3 mm ; feuilles caulinaires flottantes pétiolées pouvant atteindre 30 cm de long, avec un limbe ovale à elliptique de max. 4 cm de long sur 3 cm de large
- inflorescences de fleurs solitaires à 3 sépales verts et 3 pétales blancs à onglets jaunes
- floraison : mai-septembre.

L'espèce a plusieurs accommodats en fonction de l'habitat qu'elle occupe : on distingue une forme aquatique (celle décrite) et une forme terrestre dans le cas de mares temporaires à exondation estivale.

#### Écologie

Le Flûteau nageant est lié aux eaux douces stagnantes à courantes et peu profondes, acides et peu oxygénées, plutôt pauvres en nutriments.

#### Répartition

Le Flûteau nageant est une endémique européenne, présente en Europe occidentale et centrale tempérée (du sud de la Scandinavie au nord de l'Espagne, de la Pologne à la Bulgarie).

#### Statut

Protection nationale et déterminante ZNIEFF en région Languedoc-Roussillon.



#### Enjeux de conservation

En métropole, on observe une érosion des populations par le nord et par l'est et une nette diminution des populations du centre de la France.

En Lozère, cette espèce est concentrée sur l'Aubrac, probablement en raison de l'important réseau de zones humides. Huit stations ont été découvertes par le Conservatoire depuis 2012. La plus récente a été recensée en 2018, lors de prospections sur un site en gestion partenariale. Bien que probablement présente dans d'autres zones humides du département, la destruction de son habitat et l'évolution des modalités d'utilisation des zones humides en font une espèce particulièrement menacée.

#### Sources :

Tela botanica : [www.tela-botanica.org](http://www.tela-botanica.org)

INPN : [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)

BARDIN P. & al, 2010, Plan National d'Actions 2011-2015 en faveur du Flûteau nageant. Conservatoire botanique national du Bassin parisien et Muséum national d'Histoire naturelle, 186 pages.

**Info spéciale AG :** en raison des circonstances exceptionnelles dues au Covid 19, la date de la prochaine Assemblée générale, prévue en juin, sera confirmée dès que possible. Dans tous les cas, l'association compte sur votre implication pour construire ensemble l'avenir du Cen en Lozère !



5 bis impasse Félix Remise - 48000 Mende

04.66.49.28.78

[conservatoire@cen-lozere.org](mailto:conservatoire@cen-lozere.org)

[www.cen-lozere.org](http://www.cen-lozere.org)

Lettre d'information diffusée auprès des adhérents et partenaires

Directeur de la publication : A. Lagrave

Rédaction : A. Rémond, C. Lacoste, C. Merlot

Photographies : Cen Lozère sauf p.2 - création D.Tricot ; cliché D. Brun, 2019/ Dessin 1ère page : Juliette, Cen Languedoc-Roussillon

ISSN 2114-9429

IPNS